

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**concernant**

une demande de crédit d'investissement de CHF 1'098'000.- pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'Avenue de l'Hippodrome ainsi que l'adoption du projet en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou).

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Les travaux de construction du Collège des Rives arriveront prochainement à leur terme. Le Collège des Rives implanté entre la Rue de l' Arsenal et l'Avenue de l'Hippodrome, accueillera ainsi, dès le mois d'août 2019, quelque 700 élèves du degré secondaire. La grande majorité de ceux-ci accédera au collège par leurs propres moyens (à pied ou à vélo) et une partie d'entre eux par bus, via une nouvelle ligne urbaine TRAVYS qui sera mise en service dès le 1^{er} août 2019.

Le projet lauréat du concours d'architecture qui a été développé pour la phase d'exécution du projet de collège n'a pas abordé de manière détaillée l'accessibilité au site, en particulier pour les modes doux en dehors du périmètre du projet. En coordination étroite avec les réflexions réalisées sur le périmètre du projet « collège des Rives », de nombreuses questions se sont posées sur les meilleurs cheminements à assurer, sur les rues adjacentes, en termes de confort et de sécurité pour les élèves à pied ou à vélo. L'objectif était de proposer des aménagements modestes sur les deux rues adjacentes, pour sécuriser les cheminements.

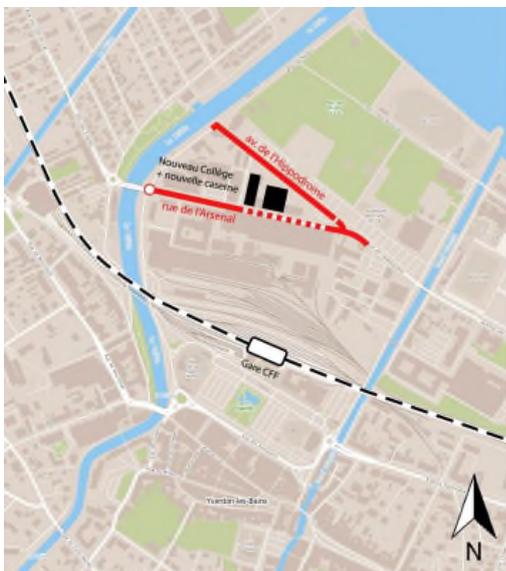


Figure 1 : Plan de situation

Suite à l'étude du concept d'accessibilité réalisée par le bureau Christie & Gygax Ingénieurs Conseils SA, les projets d'aménagements pour les deux rues considérées, à savoir l'Avenue de l'Hippodrome et la Rue de l' Arsenal, ont été dessinés, puis validés par les organes cantonaux dans le cadre de l'examen préalable des projets, conformément à la procédure découlant de la loi.

Les deux projets ont ensuite été soumis séparément, mais simultanément, à l'enquête publique du 9 mars au 8 avril 2019. Deux observations, mais aucune opposition, ont été formulées à l'égard du projet de réaménagement de l'Avenue de l'Hippodrome.

En revanche, deux oppositions ont été formulées à l'égard du projet de réaménagement de la Rue de l'Arsenal.

Au vu de ce qui précède et considérant les impératifs temporels, le présent préavis traite uniquement le projet de réaménagement de l'Avenue de l'Hippodrome.

Un préavis distinct portant sur le projet de réaménagement de la Rue de l'Arsenal sera soumis au Conseil communal ultérieurement, en vue de l'examen et du traitement des oppositions qui subsisteraient après la séance de conciliation prévue par la loi (cf. art. 40-42 LATC, auxquels renvoient les art. 11 ss LRou).

Projets connexes

Plusieurs projets se concentrent autour du collège des Rives. Les constructions du collège des Rives et de la caserne du SDIS ont été accompagnées de l'assainissement des réseaux souterrains de l'Avenue de l'Hippodrome ainsi que du projet CAD-STEP, lequel a équipé le périmètre d'un système de chauffage à distance.

Plus au sud, l'important programme de réorganisation des ateliers CFF (prévu à l'horizon 2021-2024) a également été coordonné avec ces projets.



Figure 2 : Situation des projets dans le secteur

Toutes les interventions ont été coordonnées par le bureau d'ingénieurs Perret-Gentil & Rey Associés SA. D'importantes synergies ont pu être trouvées entre les différents projets, permettant d'optimiser les coûts et la durée des chantiers.

Ainsi, les interventions suivantes seront terminées, dans le périmètre immédiat du collège, d'ici au 1^{er} août 2019, facilitant la réalisation des travaux de réaménagement de l'Avenue de l'Hippodrome :

- construction du collège des Rives et de ses extérieurs (selon préavis PR16.31PR) ;
- assainissement des réseaux souterrains de l'Avenue de l'Hippodrome (selon préavis PR18.01PR) ;
- construction d'un réseau de chauffage à distance (CAD-STEP) (selon préavis PR18.18PR).

La construction de la nouvelle caserne des pompiers (SDIS 2) et la transformation des ateliers CFF seront encore en cours de réalisation, respectivement en phase de planification. Une importante coordination entre les projets aura donc lieu, notamment en ce qui concerne l'interaction avec la construction de la caserne. L'objectif est d'assurer en tout temps les accès aux propriétés privées/chantiers et aux parkings publics.

La réalisation des travaux sur l'Avenue de l'Hippodrome est prévue au cours de l'automne prochain, sous réserve des décisions soumises au Conseil communal dans le cadre du présent préavis. Des aménagements provisoires seront réalisés pour sécuriser les cheminements des écoliers dès la rentrée scolaire.

Concept d'accessibilité retenu et objectifs généraux

Le concept d'accessibilité ci-après découle des réflexions menées en partenariat avec le bureau d'étude en mobilité Christophe & Gygax Ingénieurs Conseil SA. L'ensemble du projet d'aménagement pensé autour du collège se base sur ce schéma.

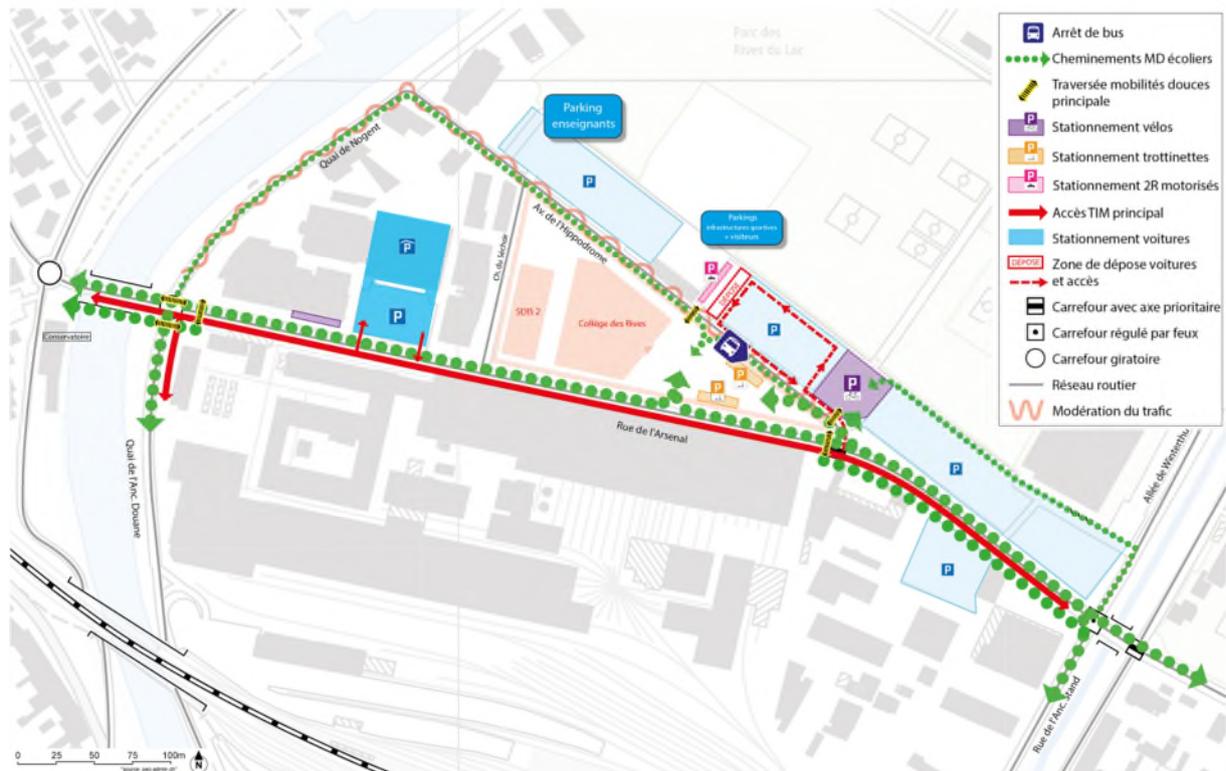


Figure 3 : Concept multimodal pour l'accessibilité au collège des Rives. C&G

Les objectifs généraux du projet global sont les suivants :

- sécuriser les itinéraires de mobilité douce à l'approche du collège, notamment par la création d'un cheminement en site propre (piéton et vélo) le long de la Rue de l'Arsenal et la création d'un trottoir continu le long de l'Avenue de l'Hippodrome;
- réduire le caractère routier des deux rues concernées;
- équiper le secteur d'un arrêt de bus pour la desserte en transports publics du nouveau collège;
- sécuriser et améliorer les géométries du carrefour Hippodrome – Arsenal;
- disposer d'un espace de stationnement dédié aux enseignants;
- aménager une zone de dépose-minute pour les parents à proximité du collège.

Description du projet

Du fait du statut distinct des deux rues considérées (route cantonale en traversée de localité et route communale), le projet global a été scindé en deux sous-projets. Comme précisé en introduction, seul le projet relatif au réaménagement de l'Avenue de l'Hippodrome fait l'objet du présent préavis.

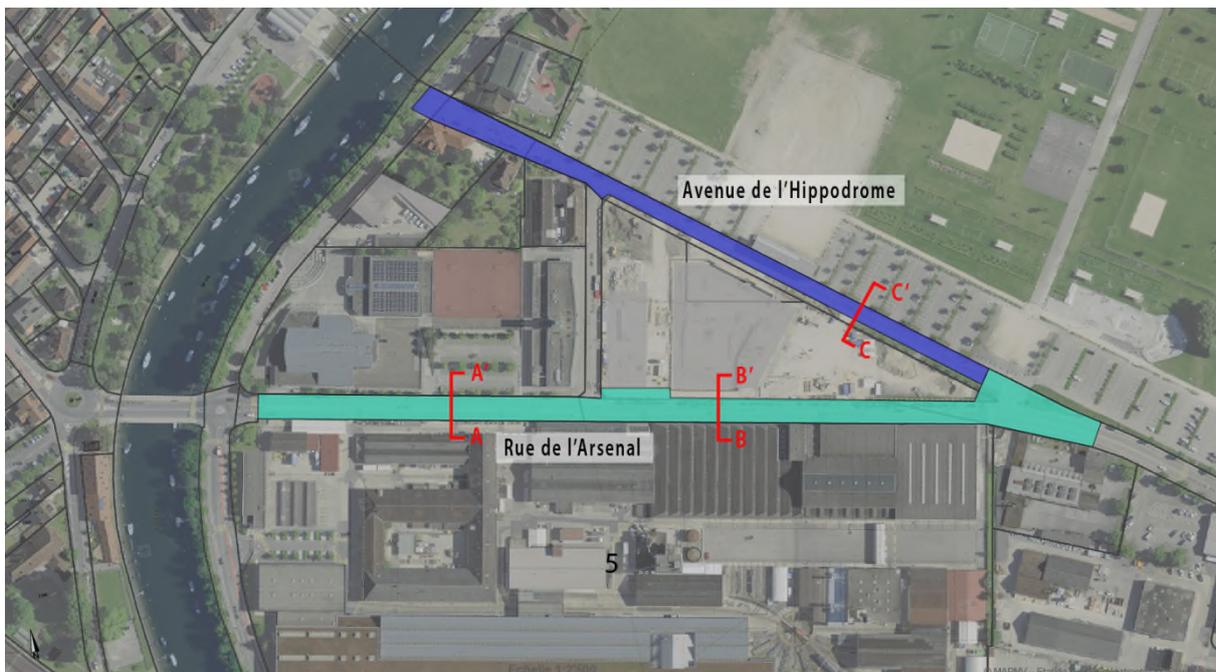


Figure 4 : Illustration du périmètre des deux projets

Avenue de l'Hippodrome

Le projet de réaménagement de l'Avenue de l'Hippodrome retenu par la Municipalité prévoit la création d'un large trottoir continu (2.30m de largeur) côté lac, lequel répond à l'aménagement prévu le long de la cour du collège des Rives (trottoir + espace de promenade en revêtement stabilisé planté).

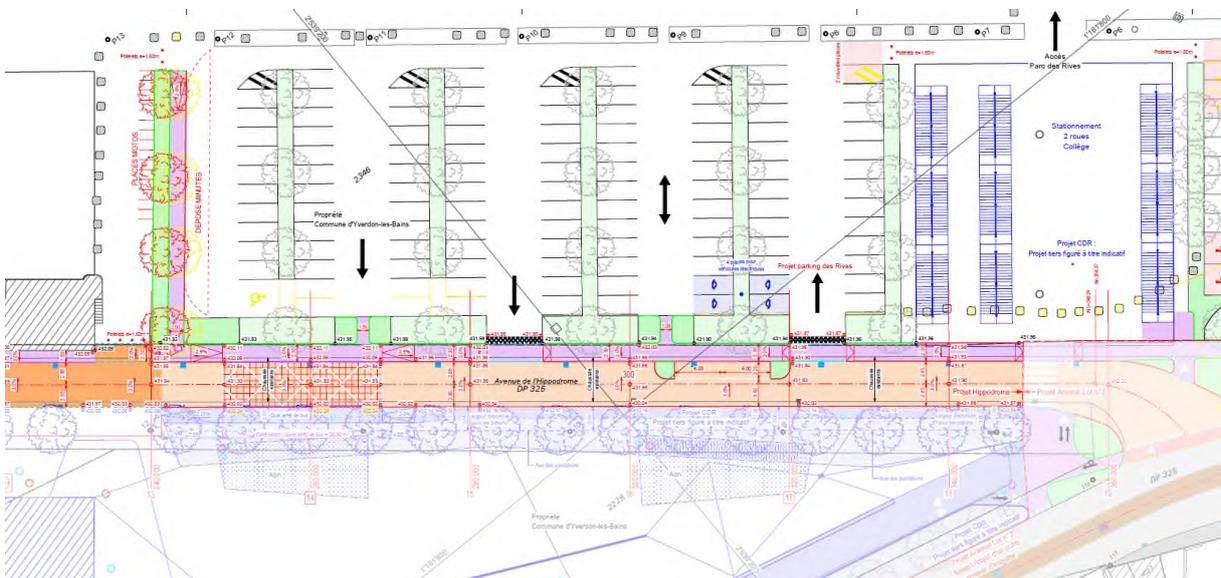


Figure 5 : Vue en plan du tronçon est de la rue (carrefour avec la rue de l'Arsenal – Tribune)

Sur le tronçon nord de la rue (côté Thièle), la création d'un trottoir côté ville (2.70m de largeur) est aussi projetée pour assurer l'accès aux habitations débouchant sur cette rue.

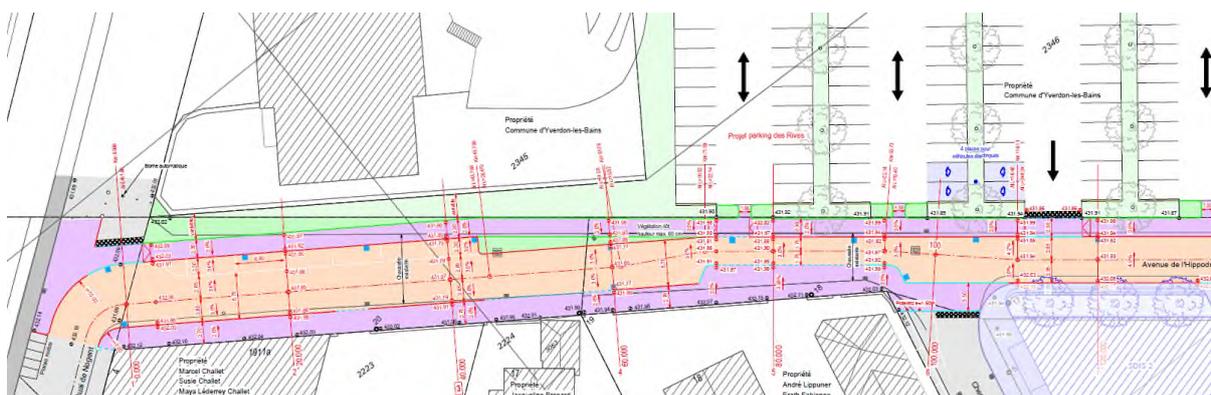


Figure 5 : Vue en plan du tronçon ouest de la rue (carrefour chemin du Séchoir – quai de Nogent)

Une adaptation des entrées et sorties du parking des Rives et de légères modifications des allées de stationnement sont nécessaires pour limiter les points de conflits entre voitures et piétons sur le trottoir.

Sur l'ensemble du projet, toutes les places de parc supprimées sont compensées directement sur rue ou dans le parking.

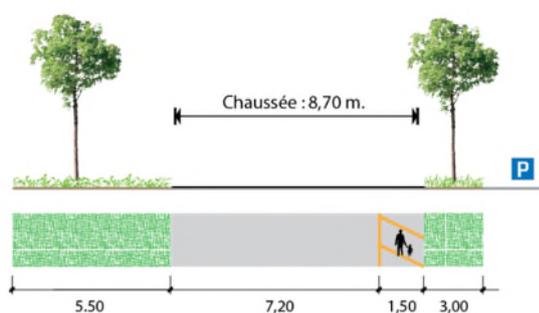
La chaussée routière aura un gabarit de circulation de 5.70m sur la quasi-totalité du tracé. Deux rétrécissements de la largeur de chaussée à 3.50m permettront de modérer le trafic.

La zone 30 km/h existante sur cette rue sera maintenue, permettant ainsi de faire circuler les cycles sur la chaussée.

Le réaménagement retenu permettra d'améliorer considérablement la sécurité des piétons le long de cette rue. Au vu de l'importante offre en stationnement située le long de cette rue, de l'implantation du collège des Rives, et à l'avenir, du développement des plans de quartier prévus dans le secteur Gare-Lac, l'équipement de l'Av. de l'Hippodrome est indispensable.

Le réaménagement retenu est aussi compatible avec les intentions mentionnées dans le plan directeur localisé (PDL) Gare-Lac, qui recommande, à moyen terme, la création d'une promenade piétonne continue le long de l'Av. des Sports puis en bordure de l'Av. de l'Hippodrome (Promenade des Sports). Cette dernière pourra être aménagée à moindres frais sur et en bordure de trottoir, côté lac, selon l'évolution du développement du PDL.

Coupe C-C' "ETAT ACTUEL"



Coupe C-C' "VARIANTE RETENUE"

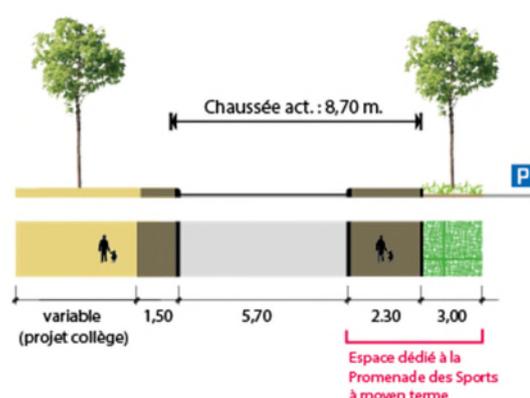


Figure 6 : Illustration, en coupe, de l'état actuel et du réaménagement retenu.

Emprises

La réalisation du projet de réaménagement de l'Avenue de l'Hippodrome n'a aucune emprise sur le domaine privé.

La réorganisation du parking des Rives impactera en revanche la parcelle privée communale n° 2346.

Procédures

Examen préalable :

Les projets ont été soumis à l'examen préalable des services cantonaux de septembre 2018 à février 2019, conformément aux exigences de la loi sur les routes. L'Etat de Vaud a préavisé positivement le projet, moyennant quelques légères modifications sur certains aménagements. Celles-ci ont été apportées avant la mise à l'enquête publique.

Enquête publique :

L'enquête publique relative au projet de réaménagement de l'Avenue de l'Hippodrome a eu lieu du 9 mars au 8 avril 2019. Deux observations ont été rédigées. Aucune opposition n'a été formulée.

Observations reçues durant l'enquête publique

Deux associations ont fait part d'observations dans le cadre de l'enquête publique.

Observations de l'Association Pro Vélo du 21 mars 2019 :

L'association regrette l'éloignement du stationnement vélo par rapport aux entrées du bâtiment du collège. Elle craint pour cette raison que les élèves « pressés » ne déposent leur vélo librement autour du bâtiment. L'association souhaite dès lors le déplacement des couverts à vélos installés dans le cadre du projet du collège des Rives.

A cet égard, il faut remarquer que l'équipement relatif au stationnement deux-roues faisait partie du projet de construction du bâtiment du collège des Rives (aménagements extérieurs) et ne fait pas l'objet du présent préavis. Il a été placé à cet endroit pour plusieurs raisons :

- Proximité avec le collège et l'entrée du parc des Rives (skatepark, etc...) ;
- Grand espace à disposition non exploité ;
- Regroupement de l'ensemble du stationnement en un lieu unique pour faciliter la recherche de place et limiter les déplacements inutiles ;
- Pas d'impact sur les places de parc voitures.

La Municipalité relève que ces travaux sont en cours de finalisation. Il n'est dès lors plus possible de les modifier. En revanche, les services de la Ville seront attentifs aux pratiques des écoliers dès la rentrée scolaire et prendront les mesures nécessaires au cas où les équipements construits ne seraient pas suffisants.

Pro Vélo fait également part de deux observations directement liées au réaménagement de la Rue de l'Arsenal. Celles-ci seront abordées dans le cadre du préavis traitant ce projet spécifiquement.

Observations de l'association ATE Vaud du 8 avril 2019 :

Les observations de l'ATE Vaud, datées du 8 avril 2019, mais remises à la poste le 10 avril 2019, soit hors délai, concernent en réalité les aménagements projetés sur la Rue de l'Arsenal. Celles-ci seront abordées dans le cadre du préavis traitant ce projet spécifiquement.

Coûts et financementCoûts du projet :

Les coûts du projet ont été estimés sur la base de l'avant-projet détaillé et des appels d'offres entrés. Ils s'articulent de la manière suivante :

Avenue de l'Hippodrome et parking des Rives

Travaux de génie civil	CHF 785'000.-
Marquages et signalisation	CHF 60'000.-
Plantations et mobilier	CHF 80'000.-

Honoraires et imprévus

Réserve pour imprévus (10%)	CHF 95'000.-
Honoraires d'ingénieurs et frais	CHF 185'000.-
TVA (7.7%)	CHF 93'000.-
Coûts totaux :	CHF 1'298'000.-

Financement :

Aux termes du préavis PR16.31PR, adopté par le Conseil communal le 1^{er} décembre 2016, un montant de CHF 200'000.- était réservé pour les aménagements liés au collège des Rives sur l'Avenue de l'Hippodrome (arrêt de bus). Ce montant sera utilisé à cet effet.

La Municipalité demande donc au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains d'accorder le solde du montant nécessaire à la réalisation des aménagements mentionnés dans le présent préavis, soit un crédit de CHF 1'098'000.-, pour permettre le réaménagement de l'Avenue de l'Hippodrome. Le projet n'est pas subventionné.

Ce montant est compris dans le montant de CHF 1'700'000.-, réparti sur les années 2019-2020, inscrit au plan des investissements 2018-2027 pour la réfection de l'Avenue de l'Hippodrome et de la Rue de l'Arsenal (ch. 6027). Le solde de ce montant sera affecté à la réfection de la Rue de l'Arsenal, selon préavis séparé, pour les raisons mentionnées ci-dessus.

Les charges annuelles d'investissement se montent à CHF 67400.- et comprennent les frais d'intérêts variables sur le capital investi par CHF 8'800.-, les amortissements par CHF 36'600.- et les frais d'entretien par CHF 22'000.-. La dépense sera amortie sur 30 ans au plus.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : Le projet de réaménagement de l'Avenue de l'Hippodrome est adopté en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou). La décision d'approbation préalable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) est réservée.
- Article 3 : Un crédit d'investissement de CHF 1'098'000.- est accordé à la Municipalité pour la réalisation du projet.
- Article 4 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 60.161300.19 « Aménagement av. de l'Hippodrome » et amortie en 30 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		Le Secrétaire
		
J.-D. Carrard		F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : M. Pierre Dessemontet, municipal